



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS TECHNIQUES SCIENTIFIQUES
ET INFIRMIERS

BUREAU NATIONAL
52 rue de Dunkerque 75009 PARIS
Tel : 01 55 34 33 20 Fax : 01 44 53 01 14 snapatsi@snapatsi.fr

DECLARATION PREALABLE
À LA CPN OUVRIERS CUISINIERS DU 4 DECEMBRE 2015

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La commission paritaire nationale qui nous réunit aujourd'hui pour la seconde fois, porte à son ordre du jour parmi les points présentés le projet de circulaire relative à la gestion et à l'avancement des ouvriers cuisiniers de la police nationale.

Le projet de circulaire, qui aurait dû faire l'objet de réunions de concertation avec les organisations syndicales, a été transmis aux représentants du personnel dans des délais ne permettant pas un dialogue social satisfaisant pour parfaire le projet proposé par l'administration.

Pour autant le SNAPATSI a toujours rempli son rôle de syndicat de proposition.

Ainsi nous avons souhaité, malgré les contraintes de temps imposées par l'administration, amender ce projet pour permettre à nos collègues ouvriers cuisiniers de bénéficier de dispositions de gestion de leur carrière et d'avancement les plus favorables.

Aussi, le SNAPATSI a demandé dans la partie I) les modalités de gestion et dans la partie II) la rémunération :

- la prise en compte de l'inaptitude médicale à la fonction de cuisinier dans les changements de profession
- la mobilité dans tous les périmètres du ministère de l'Intérieur et dans toutes les professions
- la mise en place de la formation qualifiante pour le hors groupe
- le paiement des heures supplémentaires dans toutes les directions d'emploi
- la rémunération continue des ouvriers cuisiniers chef d'équipe temporaire faisant fonction de chef d'équipe permanent

Le SNAPATSI se félicite que la majeure partie de ses propositions soient reprises dans la seconde version transmise par l'administration aux représentants du personnel pour siéger ce jour.

En revanche, le SNAPATSI dénonce fermement la méthode de travail de l'administration en ce qui concerne la partie III) du projet présenté, les essais professionnels. Et ce au mépris de la charte du dialogue social de notre ministère.

En effet, à moins de 14 heures de cette séance l'administration décide unilatéralement de proposer un projet de mise en œuvre des essais professionnels pour l'accès aux groupes VI et VII, totalement inacceptable.

Madame la Présidente, si la CPN n'avait pas été reportée, nous n'aurions pas eu une troisième version. Alors pouvez-vous nous expliquer pourquoi cette nouvelle version ?

Le SNAPATSI souligne une fois de plus l'absence de considération de l'administration pour les ouvriers cuisiniers déjà victimes de l'application d'un moratoire sur leur recrutement et limités dans leur déroulement de carrière par des volumes d'avancement extrêmement faibles.

Vous comprendrez donc, Madame la Présidente, qu'il n'est pas possible pour le SNAPATSI de s'exprimer sur cette partie de la circulaire qui figurera pour les années à venir l'organisation des essais professionnels de nos collègues.

Mais en syndicat responsable, le SNAPATSI demande, Madame la Présidente, que le point « examens professionnels » soit retiré de l'ordre du jour de cette CPN et remis à une prochaine séance se réunissant en tout début d'année 2016. Ceci permettra de travailler sérieusement le sujet et pourra faire l'objet d'une instruction complémentaire à la circulaire de gestion.

Le SNAPATSI demande que cette déclaration préalable soit annexée au procès-verbal de la séance.

Les représentants du personnel